Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-212201909-20261006-D2026095-DE

Date de convocation : 30/09/2026
Date d'affichage : 30/09/2026
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 25
Nombre de suffrages exprimés : 27
DELIBERATION N° 2026-095

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE PLESLIN TRIGAVOU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le six octobre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la Présidence de Monsieur Thierry ORVEILLON, Maire.

Présents : Thierry ORVEILLON ; Loïc LEMOINE ; Charlotte GESLAIN ; Serge CHEVALIER ; Alexis LE NAOUR ; Véronique AUGUSTE ; Laurent STAERCK ; Sylvie VADIS ; Jean-Claude ALLAIN ; Marie-France SALMON ; Véronique-Anne HOUZE ; Gérard HAMON ; Viviane PICOUAYS ; Laurent MOUSSET ; Philippe HINGAN ; Laurent FRANKOWSKI ; Erwan MARIE ; Rosemary RAFFRAY ; Megan RICHARD-MORITZ ; Marion ZIEGLER ; Stevan VINCENDEAU ; Lucien RAZA ; Gildas DU HALGOUET ; Fanny HAMARD ; Annabelle ORTIZ DE LA ROSA.

Représentés : **Flore HUGUERRE par Thierry ORVEILLON**
Anaïs LEMEUR par Alexis LE NAOUR

Absents excusés : Mme RAFFRAY quitte la séance du Conseil Municipal et précise donner son pouvoir à Mme AUGUSTE avant le vote de la DELIBERATION 2026-090.

Secrétaire : Véronique-Anne HOUZE

Quorum fixé à 14 membres présents – constat de 25 membres présents au moment de l'ouverture de la séance
Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2026
Ouverture de la séance à 19H00
Réf : MB

SUBVENTION CLASSE DE DECOUVERTE - COMPLEMENT

M. le Maire rappelle la délibération du 02 juillet 2026 concernant la subvention à la Coopérative scolaire Charles Josselin pour le voyage scolaire à la Maison Nature Départementale de la Chapelle Neuve qui a eu lieu du 26 au 29 mai 2026.

Le tiers du coût du séjour est de 3 700 € 33 et non de 2 720 € 33. Il convient donc de verser la différence, soit 980 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE** de verser, sur le compte Coopérative scolaire de l'école publique Charles Josselin, le montant de 980 €.

Pour extrait conforme. Transmis à la Préfecture le 13 octobre 2026.

Maire	Secrétaire de séance

MAIRIE de PLESLIN-TRIGAVOU 22 (Côtes-d'Armor)